

Courbevoie, le **12 OCT. 2021**

DECISION n° 2021-112
relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude
en vue de la mention marques, dessins et modèles

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-1-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle, et notamment son article 12,

Décide

Article 1^{er} Sont désignés membres du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention marques, dessins et modèles :

- comme titulaires au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
 - Mmes BLOCH WEILL Martine
 - EHRET-LECLERE Marie
 - JALABERT Florence
 - M. PICARD Philippe
- comme suppléants au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
 - Mmes COUDRY Hermine
 - TERTRAIS Marion
 - TRICOIRE Carole
 - M. PELESE Christophe
- comme titulaires au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :
 - Mme DOUHAIRE Armelle
 - M. MOUCHE Benjamin
- comme suppléants au titre des personnes compétentes en propriété industrielle :
 - Mme CORVIOLE PARENT Ingrid
 - M. BELENUS Julien
- comme examinateurs au titre des personnes qualifiées en propriété industrielle :
 - Mmes EROUT Kristell
 - LOINGER BENAMRAN Gaëlle
 - MYERS Charlotte
 - MM. ANDANSON Guillaume
 - GENDRAUD Pierre
 - LYNDE Stéphane

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex
Téléphone : 0820 210 211
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Article 2 La décision n° 2020-110 du 27 septembre 2021 relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention marques, dessins et modèles est abrogée.

Article 3 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site www.inpi.fr.

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Pascal FAURE